



1. Plan communal de sauvegarde (P.C.S)



S'organiser pour être prêt.
Organise to be ready.
Bereiten Sie sich vor

La démarche à suivre
Steps to follow
Schritte zum folgen

Informations et numéros utiles d'urgence
emergency useful numbers
nützliche Notrufnummern

Le Maire, La prévention et la Sécurité.

Heures d'ouverture au public du Lundi de 11H à 12H00
Les Mardis et Vendredis de 16H30 à 18H30

Adresse: 1 Place de l'Église, 57 420 Sillegny

Nous contacter : Tel: 03.87.52.70.01 & Fax: 09.70.62.58.41

Courriel: Mairie@sillegny.fr

facebook.com/sillegny57 Commune.sillegny@wanadoo.fr



Document d'information Communal des Risques Majeurs DICRM : Consultable en Mairie et sur le site Internet de la Commune

2. Ce n'est que grâce à l'acquisition des réflexes adaptés et à la diminution des vulnérabilités identifiées que l'on pourra réduire le nombre de victimes et de sinistrés en cas d'événements

Dans le domaine de la sécurité civile, des événements marquants nous rappellent régulièrement que les situations susceptibles de perturber le fonctionnement quotidien de nos organisations sont nombreuses. Dans tous les cas, le désarroi, les attentes des citoyens les amènent à interpellier la puissance publique dont ils attendent qu'elle soit capable d'apporter dans l'urgence des réponses à ces situations imprévues ou inopinées. Du fait de leur proximité et de leur responsabilité, les acteurs de la puissance publique vers lesquels les citoyens se tournent en priorité sont les **Maires**.

Le PCS est l'outil opérationnel pour gérer un événement de sécurité civile.

Il s'agit, avant l'événement, de se préparer, s'organiser, se former et s'entraîner pour être prêt si nécessaire.

Le PCS définit les bases d'un dispositif dont l'ambition n'est pas de tout prévoir mais d'identifier et d'organiser par anticipation les principales fonctions et missions pour faire face à toutes situations. Le dispositif doit être modulable et adaptable pour permettre de dimensionner la réponse à l'événement.

C'est un travail à finalité opérationnelle.

Les principes de la gestion de crise

Toute situation d'urgence, qu'elle soit catastrophique ou non, nécessite pour y remédier une réponse opérationnelle. Celle-ci, pour être efficace et adaptée, suppose une organisation préalable.

La première réponse opérationnelle est le déclenchement des secours. Elle doit être graduée et adaptée en fonction de l'événement.

De manière générale, le **maire** assure le premier la fonction de directeur des opérations de secours (DOS) sur le territoire de sa commune. Il lui appartient de mettre en œuvre les premières mesures d'urgence, ainsi que des mesures de sauvegarde en lien étroit avec le commandant des opérations de secours (COS). Lorsque la crise dépasse le territoire d'une seule commune ou les moyens de la commune où elle se situe, la fonction de directeur des opérations de secours (DOS) revient au préfet de département.

En cas d'alerte, il faut réagir immédiatement et adopter les comportements réflexes de sauvegarde. Reconnaître une alerte et savoir réagir efficacement permet de se protéger.

En cas d'alerte, il existe quatre réflexes de sécurité à suivre :

- se mettre en sécurité (en se protégeant dans un bâtiment, voire en se confinant, ou en évacuant la zone de danger – comme dans le cas d'une rupture de barrage, où il faut rejoindre le point le plus haut) ;
- se tenir informé (afin de connaître le comportement adapté. Pour cela, un poste radio à piles est le meilleur moyen puisqu'il permet de capter les informations transmises par Radio France et France Bleu, même si les réseaux sont coupés) ;
- éviter de téléphoner (n'utiliser son téléphone qu'en cas d'urgence médicale. En effet, il est important de ne pas saturer les réseaux de communication) ;
- rester en sécurité (les enfants sont en sécurité dans leurs écoles, il ne faut pas se mettre en danger en voulant aller les chercher).



1. Plan communal de sauvegarde (P.C.S)

112 Numéro d'appel d'urgence européen

15 Service d'aide médicale d'urgence SAMU

17 Police Secours

18 Sapeurs Pompiers

114 Pour les Personnes sourdes et malentendantes Numéro accessible par fax et SMS

191 Urgence Aéronautique

Mairie de SILLEGNY : 03.87.52.70.01

Monsieur Le Maire : 06.65.57.77.16